



D'une problématique commune à plusieurs territoires,
à la création d'une intercommunalité en charge du
service public de l'eau et de l'assainissement de base



SEMINAIRE DE CAPITALISATION DE L'EXPERIENCE DU SYNDICAT DES COMMUNES DU MBAM-ET-INOUBOU (SYCOMI)



SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABBREVIATION	3
PROLOGUE	4
METHODOLOGIE DE LA CAPITALISATION	5
I. OUVERTURE DU SEMINAIRE	7
II. RECUEIL D'EXPERIENCES	9
TEMOIGNAGES DES ACTEURS	9
Propos introductif : D'une problématique commune à plusieurs territoires, à la création d'une intercommunalité	9
II.1. GOUVERNANCE INTERCOMMUNALE DE L'AEPA	11
Témoignage N° 1 : M. Joseph ADEBADA, Président de la Commission Gouvernance du Conseil syndical du SYCOMI, Maire d'Ombessa,	12
II.2. PARTICIPATION CITOYENNE A LA GESTION DE L'AEPA	14
Témoignage N° 2 : M. AYANGMA BELEMENA, Président du Comité d'Usagers de l'Eau, quartier Eloa/Ombessa.	15
Témoignage N° 3 : M. Joseph MOUYOKON, Président d'un Comité d'Education à l'Environnement, école publique de Kon-Yambetta.	16
II.3. ASPECTS TECHNIQUES ET OUTILS DE GESTION	20
Témoignage N° 4 : Hervé NANA, Responsable technique au SYCOMI, ingénieur de travaux	21
Témoignage N° 5 : M. Emmanuel NJIKAM, Consultant AGORA, responsable de l'évaluation finale du projet SPIIC-Eau	23
III. REFLEXIONS PARTAGEES	27
COMMENT FAIRE PROGRESSER EFFICACEMENT LE SERVICE PUBLIC INTERCOMMUNAL DE L'AEPA	27
ATELIER 1 : LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE L'AEPA	27
ATELIER 2 : LES INITIATIVES INTERCOMMUNALES DEDIEES A L'AEPA SE MULTIPLIENT	28
ATELIER 3 : LA PARTICIPATION CITOYENNE A LA GESTION DE L'AEPA	29
IV. CLOTURE : LE SYCOMI A LA CROISEE DES CHEMINS	33
V. ANNEXES	37
ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LA JOURNEE	37
ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS	39

SIGLES ET ABREVIATION

AEPA :	Alimentation en Eau Potable et à l'Assainissement
AERM :	Agence de l'Eau Rhin-Meuse
AFD :	Agence Française de Développement
CCEA :	Comité Communal de l'Eau et de l'Assainissement
CEE :	Comité d'Education à l'Environnement
CDE :	Camerounaise Des Eaux
CVUC :	Communes et Villes Unies du Cameroun
DUE :	Délégation de l'Union Européenne
ERA :	Environnement Recherche Action
FFOM :	Forces et Faiblesses, Menaces et Opportunités
FEICOM :	Fonds spécial d'Equipement et d'Intervention interCommunale
GEMI :	Gouvernance de l'Eau dans le Mbam-et-Inoubou
IRCOD :	Institut Régional de Coopération Développement
MINATD :	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Energie
PAEPAR :	Politique d'Alimentation en Eau Potable et en Assainissement en milieu Rural
PE :	Point d'Eau
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
SPIIC-Eau :	Service Public Intercommunal et Implication Citoyenne pour l'Eau et l'assainissement de base
SDEA :	Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Bas-Rhin/Alsace-Moselle
SNAPE :	Service National des Points d'Eau
SYCOMI :	Syndicat des Communes du Mbam-et-Inoubou
UE :	Union Européenne

PROLOGUE

“ Le Syndicat des Communes du Mbam-et-Inoubou (SYCOMI) constitue aujourd’hui une expérience originale et novatrice dans le contexte camerounais actuel, notamment en matière d’intercommunalité mais surtout en matière d’intercommunalité en charge de l’Alimentation en Eau Potable et de l’Assainissement (AEPA).

*Pourquoi un séminaire portant sur sa capitalisation ? **La capitalisation, c’est la valorisation d’une expérience.** Cela relève du domaine du savoir et il est aujourd’hui intéressant de réfléchir à l’expérience du SYCOMI de manière à la documenter afin qu’elle puisse être échangée, et inspirer d’autres vocations au plan national et dans la sous-région. “*

4

Cyril VIRON, Chef du Projet SPIIC-Eau

METHODOLOGIE DE LA CAPITALISATION

Le cheminement qui a conduit le SYCOMI à son stade de structuration et à son mode de fonctionnement actuel est étalé sur plus de 10 ans. Le SYCOMI a bénéficié de financements et d'expertise internationaux, de nombreuses études, outils et infrastructures, et gère aujourd'hui un personnel, des moyens logistiques, une organisation, des moyens financiers. Il s'agit aujourd'hui de s'interroger sur les réponses à donner à deux questions fondamentales :

- **Le SYCOMI est-il aujourd'hui autonome ? A-t-il les capacités de fonctionner efficacement, de remplir convenablement ses missions ?**
- **Cette expérience d'intercommunalité est-elle reproductible ? Peut-on la diffuser sur d'autres territoires ?**

Envisageons le SYCOMI comme un projet qui se définit par des objectifs que nous pourrions atteindre en menant une série d'activités qui nous conduiront à des résultats attendus. Généralement, entre les activités prévues et ces résultats, on mène une démarche d'évaluation pour vérifier si les activités nous ont permis ou pas d'atteindre les résultats.



Cette démarche de projet produit des connaissances qui de par leur originalité, de par leur caractère innovant ou leur pertinence, souhaitent être partagés par ceux qui ont été partie prenante du projet. C'est là que nous entrons dans la démarche de capitalisation.

Pourquoi capitaliser :

- Produire des références, diffuser des bonnes pratiques, des expériences réussies
- Pointer des erreurs à ne pas reproduire, tirer des leçons des échecs

Trois grandes thématiques d'intérêt ont été retenues dans le cadre de cette capitalisation :

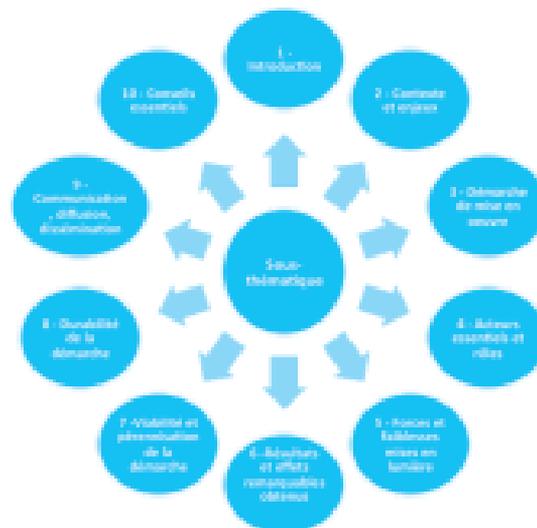
- **La gouvernance intercommunale de l'AEPA ;**
- **La participation citoyenne à la gestion du service public de l'AEPA ;**
- **Les techniques et outils de gestion employés par le SYCOMI.**

Ces grandes thématiques directement inspirées du projet SPIIC-Eau – dont l'ensemble des activités visait la consolidation du fonctionnement et de l'organisation du SYCOMI - conduiront in fine, à la constitution de fiches d'expérience (sous-thématiques) réunies dans un vade-mecum, qui sera l'outil de diffusion de l'expérience du SYCOMI.

Le tableau-ci-dessous présente les fiches qui sont développées dans le cadre du vade-mecum. Elles seront complétées au fur et à mesure que s'enrichira l'expérience du SYCOMI.

Thématiques	Gouvernance intercommunale de l'AEPA	Participation citoyenne à la gestion de l'AEPA	Techniques et outils de gestion
Sous-thématiques/Fiches d'expérience	La création du SYCOMI	L'animation sociale autour de l'eau	La création d'un service technique en régie
	La gestion du service public de l'eau par le SYCOMI	Les instances locales de concertation	La préservation de la qualité de l'eau
	Les ressources financières du SYCOMI		Entretien et exploitation des SCANWATER

La figure ci-dessous illustre le contenu des fiches d'expérience. Il s'agit d'un ensemble de points critiques et typiques d'un exercice de capitalisation. Elles sont élaborées de façon participative associant les acteurs concernés par la thématique abordée.



L'architecture en 10 points des fiches de capitalisation de l'expérience du SYCOMI

I. OUVERTURE DU SEMINAIRE

Le séminaire international de capitalisation de l'expérience du SYCOMI a été organisé en deux (2) temps forts :

- **Un partage d'expériences** basé sur la présentation d'éléments clés du fonctionnement et de l'organisation du SYCOMI, illustrés par des témoignages d'acteurs, personnels du SYCOMI, ou bénéficiaires directs de son intervention ;

- **Des travaux en ateliers** confirmant ainsi l'approche participative prônée par le SYCOMI afin de débattre sur des questions relatives à la stratégie AEPA du département, la diffusion de l'expérience d'intercommunalité et à la participation citoyenne au service de l'AEPA.

Ces étapes ont toutefois été précédées d'une cérémonie d'ouverture essentiellement protocolaire, et suivies d'une cérémonie de clôture axée sur le bilan de l'expérience et le devenir du SYCOMI.

Plusieurs délégations ont fait le déplacement vers Bafia à l'occasion de ce séminaire, principalement les institutions partenaires du SYCOMI depuis le départ de l'initiative visant sa mise en place et son opérationnalisation. Citons :

- **l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;**
- **le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle ;**
- **l'Institut Régional de Coopération Développement Alsace ;**
- **la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun.**

Sur le plan national, plusieurs communes et syndicats de communes ont répondu présents, de même que les Services Déconcentrés de l'Etat, des représentants du MINATD, de l'association des CVUC, des partenaires Techniques et Financiers (GIZ), tous intéressés par les enjeux de l'expérience.

Sur le plan local, nous notons la présence de plus d'une vingtaine de représentants des CUE, du corps de la préfectorale (Préfet et sous-préfets), d'autorités traditionnelles, religieuses et de la police.

Mot de bienvenue de M. Max Abraham NWATSOCK, Président de la Commission Finances du SYCOMI, Maire de Bafia, ville hôte du séminaire

“ ...Aujourd’hui de nombreuses communes veulent nous emboiter le pas, preuve que nous avons fait œuvre utile. Cette notoriété appelle à plus de responsabilités de notre part, mais doit également nous permettre de mieux orienter nos actions futures en direction de nos populations... “



Mot de M. Ernest OLOUME, Président du SYCOMI, Maire de Bokito

“ ...Le défi que nous avons à relever collectivement est celui de la capitalisation des acquis irréfutables du Projet SPIIC-Eau. Ce n’est qu’à l’aune des efforts que nous déploierons dans ce sens, que la postérité jugera notre volonté à lui garantir un avenir meilleur... “

Mot de M. Sergio OLIVETE JOSA, Représentant de Mme l’Ambassadeur, Chef de Délégation de l’UE au Cameroun

“ ...L’Union européenne reconnaît que l’organisation de services publics viables requiert un système de gouvernance multi-acteurs et multi-niveaux, qui place la maîtrise d’ouvrage communale au centre la stratégie...

...nous saluons cette initiative de capitalisation, qui permettra de garder une trace de cette excellente action, mais aussi de poser les bases pour son extension thématique mais aussi et surtout, pour son élargissement géographique à d’autres communes camerounaises, afin qu’elles puissent aussi adopter ces bonnes pratiques dans la prestation de services de base...“



Mot d’ouverture de M. Maurice TCHOFFO SAA, Préfet du Département du Mbam-et-Inoubou



“ ...Le SYCOMI est très sollicité par des collectivités camerounaises et des partenaires techniques et financiers pour partager son expérience. Personnellement, je ne doute pas un seul instant que l’expérience du SYCOMI aidera d’autres communes du Cameroun à se structurer en syndicats. Ceci est d’autant plus pertinent que seul, on est fragile, mais unis, on est plus forts... “

II. RECUEIL D'EXPERIENCES

TEMOIGNAGES DES ACTEURS

Propos introductif : D'une problématique commune à plusieurs territoires, à la création d'une inter-communalité



M. Pascal ANONG ADIBIME, Président d'honneur du SYCOMI, Sénateur Région du Centre

Phase de projection : Lorsque je suis élu Maire de la commune d'Ombessa en 1996, la volonté d'améliorer les conditions de vie de mes mandants est confrontée à la modestie des moyens à ma disposition. La coopération décentralisée m'apparaît alors comme la principale alternative pour mobiliser des appuis financiers. Je me rends donc en France, où je rencontre le Maire de Sélestat, avec qui nous avons des discussions constructives. Après plusieurs missions d'échanges, une convention de coopération décentralisée est signée en juin 2000 sous l'égide de l'IRCOD, entre Ombessa et Sélestat et ses villes jumelées. Je jubile pensant avoir trouvé un guichet de financement pour tous nos projets de développement.

Phase d'apprentissage : Au-delà des acquis en matière de diplomatie communale, c'est cependant la rupture des préjugés et des stéréotypes. Notre supposé bailleur providentiel, ne peut offrir qu'un appui dans la mesure de ses moyens. Je suis toutefois parvenu à la conclusion que les communes françaises n'ont pas opéré de miracles : leur réponse à leurs problèmes a été la mutualisation des efforts, des moyens et des expériences. Cette synergie a d'ailleurs abouti à la création des institutions comme l'IRCOD, le SDEA, l'AERM qui ont joué un rôle majeur concernant le développement local. Je suis ainsi sorti de ma vision utopique de la coopération décentralisée pour adhérer au réalisme et au pragmatisme.

Phase de restitution : De retour dans le Département du Mbam-et-Inoubou, ma commune a bénéficié pendant plusieurs années des apports de la coopération décentralisée avec Sélestat dans des domaines variés. Alors que je souhaitais insuffler un changement d'échelle à cette relation, je me suis rapproché de mes homologues locaux afin de partager le contenu de mon apprentissage et les faire adhérer à une vision commune. C'est ainsi qu'est née l'ASCOMI.

Phase d'action : C'est à travers l'ASCOMI que l'appui de la Région d'Alsace se fera la plus forte. D'importants financements vont être mobilisés notamment auprès de l'UE et de l'Agence Française de Développement (AFD) pour conduire un projet commun cher aux neuf communes, c'est-à-dire trouver des solutions durables au problème d'approvisionnement en eau de nos populations. C'est ainsi que le projet GEMI a abouti à la création du SYCOMI en 2010.

Phase d'évaluation : Nous devons toutefois reconnaître que tout n'a pas fonctionné comme nous l'avions projeté, raison pour laquelle on doit aujourd'hui, opérer un diagnostic sans complaisance du chemin parcouru entre nos communes et nos partenaires d'une part, et d'autre part, entre nos communes elles-mêmes. A nos partenaires techniques et financiers, la thématique AEPA demande encore des efforts de leur part car les acquis en cette matière dans le Département sont loin d'être consolidés. A nos communes, il faut mettre en avant notre complémentarité et la force que représente notre syndicat. Si des résultats satisfaisants ont été atteints, beaucoup reste à faire et le SYCOMI n'a toujours pas atteint sa vitesse de croisière. L'implication citoyenne, la gouvernance concertée et consensuelle et la redevabilité publique sont autant de pistes sur lesquelles l'action du SYCOMI devra désormais se focaliser.

II.1. GOUVERNANCE INTERCOMMUNALE DE L'AEPA

C'est dans le domaine de la gouvernance de l'AEPA que l'expérience du SYCOMI est la plus riche en termes d'innovation : **innovation au sens politique** avec la création du syndicat des communes, **innovation au sens administratif** avec la structuration organisationnelle de cet établissement public, et enfin **innovation au sens managérial** avec la prise en charge d'un service public local et la mobilisation des ressources financières conséquentes.

Ce sont ces aspects essentiels qui demandent aujourd'hui à être vulgarisés au profit de toutes les autres communes, à savoir notamment :

- la création du SYCOMI
- la gestion du service public de l'eau par le SYCOMI
- les ressources financières du SYCOMI

Si ces aspects en matière de gouvernance intercommunale de l'AEPA sont abondamment développés et illustrés dans le vade-mecum du SYCOMI, ce séminaire offre au préalable, la possibilité d'un focus interactif sur un des aspects susmentionnés (**point en bleu**).

Les contributions communales	La redevance eau	La facturation SCANWATER
Détermination des montants respectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Part fixe (500 000 F CFA) et ; • Part variable : système basé sur la pop. communale et celle du département. 	Détermination du montant : <ul style="list-style-type: none"> • Etudes sur le consentement à payer et sur les coûts de fonctionnement du service ; • Travail d'animation sociale ; • 500 F CFA/mois/ménage. 	6 SCANWATER alimentant des branchements privés et des bornes fontaines : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un dispositif de comptage.
Les difficultés : <ul style="list-style-type: none"> - Versements spontanés irréguliers et en baisse ; - Endettement des communes auprès du SYCOMI... 	Les difficultés : <ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance du nombre de ménages adhérent ; - Réticences sociales à payer l'eau... 	Les difficultés : <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement complexe ; • Branchements pirates ; • Coupures de courant ; • Coût élevé des branchements.
La solution : Mise à contribution du FEICOM pour prélèvement à la source.	Les solutions : Elaboration d'un fichier de redevables...	Les solutions : Etudes technico-économiques ...

Extraits de la présentation de l'expérience du SYCOMI concernant les ressources financières

Témoignage N°1 : M. Joseph ADEBADA, Président de la Commission Gouver- nance du Conseil syndical du SYCOMI, Maire d'Ombessa



“...En tant que Maire d'Ombessa, je me rappelle de l'ASCOMI créée en 2003. En dépit des moyens limités, nous avons pu mobiliser à l'international des moyens colossaux pour conduire des actions d'envergure dans le secteur de l'eau. Ce n'est pas seulement parce que notre projet était bien ficelé, mais c'est davantage parce que nous étions plusieurs et que nous étions unis autour d'un projet de société : Un service public local de l'eau et de l'assainissement de qualité.

De nouvelles responsabilités m'incombent aujourd'hui. Il s'agit de (i) prendre en compte les retours des usagers de l'eau d'Ombessa par rapport à l'action du SYCOMI, de les relayer, et parfois, d'arbitrer les conflits sociaux. (ii) De plus, le Maire est aujourd'hui le garant dans sa commune, de la maîtrise d'ouvrage intercommunale du SYCOMI. Il se doit d'assurer le respect du cahier de charges du SYCOMI, notamment en ce qui concerne la construction des ouvrages d'accès à l'eau potable.

En tant que délégué syndical, mais également en tant que président de la commission gouvernance du Conseil syndical du SYCOMI, l'exercice de ces fonctions requiert un certain nombre de prérequis comme des notions de base en management des organisations, et avoir du tact et le sens de la diplomatie : ceci afin de préserver l'unité et la solidarité qui font la force et le rayonnement du SYCOMI.

J'ai également des comptes à rendre à mon conseil municipal et à mes populations de qui je tiens mon mandat. **La gouvernance du SYCOMI doit donc être conduite par la transparence dans la gestion des deniers publics, dans l'application du principe de redevabilité aux administrations de tutelle et aux populations, et surtout dans l'efficacité du service public de l'eau à travers le Département.**

Ce sont ces points sensibles qui fondent l'adhésion de la commune d'Ombessa aux principes et valeurs du SYCOMI...”

Réactions :

Mme Diagne Racky THIAM, en mission de monitoring du projet SPIIC-Eau, mandatée par la DUE Cameroun, s'est interrogée sur le pourquoi d'un focus consacré uniquement aux ressources financières alors qu'en matière de gouvernance, il y avait visiblement des aspects sociaux et institutionnels tout aussi importants à capitaliser.

Elle s'est également interrogée sur l'autonomie du SYCOMI et du caractère répliquable de son expérience ? Etait-ce déjà des acquis ?

M. Denis SCHULTZ, *Directeur de l'IRCOD*, en réponse à cette préoccupation, a fait savoir que la capitalisation de l'expérience du SYCOMI serait intégralement documenté dans un guide de type Vade-mecum ; ensemble de fiches d'expériences portant sur diverses thématiques d'ordre institutionnel, social et technique. Le focus sur les ressources financières n'en était qu'un extrait qui visait à mieux comprendre le schéma méthodologique des différentes fiches constitutives du Vade-mecum.

M. Gabriel KEEDI, *Vice-président du SYCOMI, Maire de la commune de Deuk* après un bref rappel des choix historiques opérés par le SYCOMI au plan institutionnel et social, a souligné en réponse à la deuxième question, que si des acquis considérables avaient déjà été engrangés de manière à garantir la répliquabilité de l'expérience, il n'en était pas de même pour l'autonomie du SYCOMI. Le syndicat était encore tributaire des partenaires techniques et financiers pour finaliser son processus de maturation.

II.2. PARTICIPATION CITOYENNE A LA GESTION DE L'AEPA

L'état des lieux initial réalisé en 2005 et portant sur la situation du secteur de l'AEPA dans le département a posé un certain nombre de constats problématiques : (i) Présence de nombreux acteurs AEPA intervenants sur le département, (ii) absence de coordination entre eux, (iii) répartition des ouvrages AEPA pas toujours adaptée aux besoins, (iv) absence ou faibles capacités de gestion des ouvrages, (v) détérioration progressive du patrimoine, ...etc.

Tout cela a amené les élus du Mbam et Inoubou réunis au sein du SYCOMI à **réfléchir à la promotion d'une gestion concertée multi-acteurs de l'AEPA à l'échelle du Département.** Une orientation d'ailleurs prônée par le Gouvernement à travers sa Politique d'Alimentation en Eau Potable et en Assainissement en milieu Rural (PAEPAR), mais aussi à travers les textes entourant les nouveaux transferts de compétences et de ressources aux communes .

Les spécificités de l'approche participative inaugurée par le SYCOMI dans le cadre de ses missions de service public sont détaillées dans le Vade-mecum de son expérience. Le tableau ci-dessous présente les axes de cette approche ; **le point en bleu** ayant par ailleurs fait l'objet d'une présentation pendant le séminaire.

- **l'animation sociale autour de l'eau**
- **les instances locales de concertation**

Le Comité Départemental de l'Eau	Le Comité Communal de l'Eau
Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - Associer les acteurs AEPA à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie de l'AEPA ; - Favoriser la reconnaissance par ces acteurs, du rôle d'autorité organisatrice locale de l'AEPA tenu par le SYCOMI... 	
Les résultats <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du SYCOMI ; • Implication des acteurs AEPA ; • Outil de plaidoyer pour le SYCOMI... 	Les résultats <ul style="list-style-type: none"> • Implication citoyenne ; • Résolution "douce" de conflits ; • Outil de plaidoyer pour les usagers...
Leçons à tirer <ul style="list-style-type: none"> • Les efforts de concertation sont payants (des résultats probants enregistrés) ; • Bien identifier les acteurs au départ pour ne pas risquer de marginaliser une catégorie ; • Etablir un minimum de "cadre légal" pour préserver les bonnes pratiques de concertation ; • Budgétiser les ressources financières... 	

Extraits de la présentation de l'expérience du SYCOMI en matière de concertation institutionnelle

Arrêté N° 2010/00000298/A/MINEE du 01 septembre 2010, (Article 5).

Témoignage N°2 : M. AYANGMA BELEMENA, Président du Comité d'Usagers de l'Eau, quartier Eloa/Ombessa.

“...Je voudrai faire ici présentement, le témoignage d'un homme du terrain et parler de ce qui se passe sur le terrain ; parce que le problème de l'eau est un problème de terrain qui se pose avec beaucoup d'acuité. **Mon premier contact avec le SYCOMI, se situe dans un contexte d'accès à l'eau très difficile au sein du quartier Eloa dans la commune d'Ombessa.** En effet, à ce moment, nous venions de perdre un puits aménagé, offert gracieusement par la commune d'Ombessa.

À l'époque, c'était le début du projet GEMI dont on nous disait qu'il portait sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans le Mbam-et-Inoubou. Je me rapproche donc d'un des animateurs de ce projet et lui soumet le problème du quartier Eloa, en sollicitant de disposer d'un nouvel ouvrage d'accès à l'eau. Cet animateur relaie auprès de sa hiérarchie, notre préoccupation.

C'est ainsi que notre quartier est finalement retenu comme devant bénéficier d'un ouvrage d'accès à l'eau.

C'est également ainsi que notre collaboration avec le SYCOMI a débuté. Nous avons par ailleurs également bénéficié des latrines écologiques dans le cadre de la promotion des bonnes pratiques en matière d'assainissement. **Cependant, ces beaux résultats ne doivent pas éluder de nombreux problèmes qui persistent encore et toujours.**

Je voudrais signaler :

- **En premier lieu, le recouvrement de la redevance eau qui est extrêmement problématique.** En effet, les populations pensent toujours que les points d'eau sont un don de l'Etat et que l'eau ne doit pas être payante. Pour preuve, il n'a d'ailleurs pas été facile de mobiliser notre apport personnel (390 000 F CFA) pour bénéficier du point d'eau.
- En second lieu, **le vandalisme qui affecte les points d'eau (destruction des cadenas ou de l'enceinte du point d'eau...etc.),** notamment par les personnes revendiquant la gratuité de l'eau.
- En troisième lieu, il faut souligner **les humiliations, brutalités, insultes et autres actes de nature vexatoire** dont sont régulièrement victimes les membres du CUE, précisément les fontainiers qui se démobilisent souvent. Moi-même j'avoue avoir été plus d'une fois tenté de renoncer à ma tâche au sein du CUE.

Je tiens à souligner qu'il faut également une bonne dose de volontarisme pour exercer nos fonctions qui, il faut bien le dire, ne sont pas financièrement soutenues. Je vous remercie. “

Témoignage N°3 : M. Joseph MOUYOKON, Président d'un Comité d'Education à l'Envi- ronnement, école publique de Kon-Yambetta.

“ **M**on témoignage part d'un constat de départ amer : **près de 300 élèves qui se partagent une seule fosse d'aisance mal entretenue et mal utilisée.**

Le projet SPIIC-Eau a donc été une vraie opportunité pour nous ; c'est pour cela que nous avons versé sans hésiter, notre contrepartie financière. Nous avons d'ailleurs même marqué notre impatience tant la situation était chaotique. Il faut bien le dire, la santé des élèves est également une préoccupation permanente du corps enseignant.

Cette initiative est salvatrice. En témoigne l'adhésion continue des élèves ; **nous sommes en effet partis de 15 membres à environ 50 élèves aujourd'hui, qui participent activement aux activités dévolues au CEE.** Nous avons déjà bénéficié de la part du SYCOMI de plusieurs formations portant sur l'hygiène et de la salubrité, et du respect de l'environnement. Nous avons également mis en place des mécanismes internes de sensibilisation entre nous les enseignants, entre nous et les élèves, entre nous et les parents des élèves.

C'est ainsi que lorsque le SYCOMI nous a rétrocédés les latrines, nous étions suffisamment outillés et organisés pour une prise en charge autonome. Pour preuve, **nous avons adopté (i) un règlement intérieur de l'usage des latrines et (ii) un calendrier de nettoyage de celles-ci. Egalement, (iii) la journée de lavage des mains a été remise à l'ordre du jour avec davantage d'insistance sur son respect scrupuleux.**

Ce qu'il faut relever aujourd'hui, c'est le niveau d'appropriation de l'initiative par les élèves, habitués à faire leur besoin dans la nature. Ils s'impliquent davantage dans le suivi de la salubrité des latrines, notamment en dénonçant les mauvais usagers. ; **Le but in fine, n'étant pas de sanctionner mais d'éduquer.**

« Salir les toilettes ne doit pas être punissable, il s'agit d'une erreur qu'il faut corriger. »

L'autre volet des activités de notre CEE, c'est la gestion des urines comme engrais où nous avons encore quelques difficultés liées à l'absence d'expertise. Nous attendons encore l'appui du SYCOMI en ce sens. Nous nous sommes également imprégnés d'autres pratiques salutaires. Il faut savoir que notre hiérarchie recommande vivement la mise en place de coopératives scolaires. **Nous souhaitons donc mettre en place un jardin et des champs scolaires.** L'utilisation des urines comme engrais apparaît alors très important, vu que nous ne disposons pas d'assez de moyens financiers pour acquérir les engrais sur le marché... “

Réactions :

M. Jacques BAMY, Délégué syndical de Makénéne : A propos des CUE, il faut relever des problèmes majeurs qu'ils rencontrent au quotidien dans l'accomplissement de leurs missions.

1. La collecte de la redevance eau auprès des ménages : Certaines populations pensent que les PE sont un don de l'Etat ou un don de l'UE et ils se demandent alors pourquoi payer pour un cadeau. Du coup, l'agent du CUE en charge de la collecte est victime de vexations et d'humiliations quand ce n'est pas tout bonnement un refus de payer. Ces humiliations sont sources de démobilisation et de démission des membres du CUE.
2. L'absence d'appui financier aux activités des CUE : Effectivement, on peut par exemple se demander comment le fontainier peut se lever chaque jour de l'année pour ouvrir le PE à 5 heures puis le refermer à 9 heures, faire pareil en fin d'après-midi au détriment de ses activités champêtres (principales activités génératrices de revenus), et ce, sans aucune motivation de la part du SYCOMI ? Surtout que ce travail bénévole est lourd de risques pour le fontainier.

M. Syrimus BEGOUDE, Secrétaire Général du CUE du PE de Begni central a d'abord tenu à rappeler que la sécurité de ceux qui travaillent auprès des points d'eau avait été une promesse forte du SYCOMI. Cependant, « nous sommes constamment molestés sans que les coupables ne soient inquiétés. Cela entraîne une forte démobilisation des membres ».

D'autres intervenants ont voulu savoir quel était le sort des puits creusés à l'intérieur des concessions dont l'usage était souvent public ? **Quel pouvait être l'appui du SYCOMI au fonctionnement optimal de ceux-ci car ils étaient visiblement pollués ?**

M. Djibril NNOULE, Représentant de l'Imam de Bafia, s'est enquis de savoir si le SYCOMI a vraiment reçu les compétences dans le domaine de l'eau ? Si oui, quels sont les rapports que le syndicat entretient avec la CDE ?

Mme Diagne Racky THIAM, a fait remarquer que les différents intervenants mais aussi l'assistance avaient fait mention de leurs diverses attentes par rapport aux SYCOMI. Elle a interrogé le SYCOMI en vue de savoir si de telles attentes au moment de l'évaluation du SYCOMI, n'était pas symptomatique d'une faible proximité du SYCOMI vis-à-vis des populations. Le SYCOMI n'est-il pas logé dans une tour d'ivoire, loin des préoccupations des populations nécessiteuses ?

Réponses du Président du SYCOMI :

En réponse au délégué syndical de Makénéne, le Président a argué qu'être partie prenante au fonctionnement d'un service public est un sacerdoce et qu'il n'y a pas de gains au sens financier.

M. Emmanuel TANG, délégué syndical de la commune de Bafia a tenu à ajouter que le gain concret que les CUE pouvaient escompter était d'abord la disponibilité de l'eau potable et le recul des maladies hydriques. Il a également décrié le déficit d'informations entourant les activités du SYCOMI ; selon lui, les comportements inciviques observés viennent surtout du fait que les populations ne savent pas quelle est la destination et l'usage qui est fait de la redevance.

A propos des violences subies par les membres des CUE, le SYCOMI offre son accompagnement aux victimes dès lors qu'ils portent plainte et disposent d'un certificat médical. L'accompagnement porte selon le président, sur la mobilisation des autorités, qui sont d'ailleurs régulièrement associées aux activités du SYCOMI.

En ce qui concerne les PE non gérés par le SYCOMI, le Président a fait savoir de la disponibilité du syndicat à intégrer ces ouvrages dans son patrimoine de gestion, si certaines conditions sont remplies, notamment la constitution d'un CUE autour du PE.

Par rapport à la pollution des PE, le Président a fait savoir qu'une campagne d'analyse de l'eau était actuellement en cours et que le PE mentionné avait d'ailleurs fait l'objet de prélèvements. Dès que les résultats seraient connus, des mesures seraient prises pour assainir la ressource.

Concernant les compétences du SYCOMI en matière d'alimentation en eau potable, ce sont les communes qui après avoir reçu lesdites compétences de l'Etat, les ont transférées au SYCOMI, afin de les exercer collectivement. **Par rapport aux éventuelles relations avec la CDE**, le SYCOMI n'a pas de relations avec eux vu que leur périmètre d'intervention n'est pas le même : la CDE intervenant en zone urbaine et le SYCOMI en zone rurale.

Concernant la gestion de proximité telle que décriée par Mme THIAM, le Président a rappelé que dans toutes les communes du Département, le SYCOMI mobilise une équipe d'animateurs au service des CUE. Il y a également un conseiller municipal qui est délégué syndical qui doit pouvoir relayer les informations entre le SYCOMI et les usagers.

Réaction du 1er Vice-président du SYCOMI : Il a expliqué le fonctionnement du CUE. Il a parlé du rôle du CCEA dans la résolution des litiges et de la nécessité d'y associer systématiquement les forces de l'ordre. Il a cité un exemple de mauvaise pratique et sa méthode de gestion de ce cas, notamment lorsque des individus s'approprient la gestion d'un PE. Ces types de litiges sont souvent réglés dès que le PE tombe en panne et que les contestataires ne disposent pas de ressources pour l'entretien et la réparation.

Le Président d'honneur du SYCOMI a conclu les échanges :

“ ...Nous sommes dans une phase d'évaluation du chemin parcouru et d'analyse critique de ce qui a ou alors n'a pas marché. Les différentes interventions sont une interpellation vive. D'où la nécessité d'écouter attentivement les différents points de vue.

« Les gens pensent que puisque l'eau est une ressource naturelle, elle n'aurait donc pas un coût d'acquisition et ne devrait pas faire l'objet d'une facturation. Cette idée est confortée par la notion d'Etat-providence qui a longtemps entouré et guidé l'action publique centrale. C'est l'une des principales contraintes au développement participatif »

Il y a effectivement des problèmes qui sont liés au déficit de communication. La sagesse commande donc d'écouter et de réfléchir. Il faut que ce séminaire soit l'occasion pour que les langues se délient car les différentes observations formulées ne sont en rien des cas isolés...”

II.3. ASPECTS TECHNIQUES ET OUTILS DE GESTION

A sa création (2011), le SYCOMI a hérité de près de 370 ouvrages d'alimentation en eau. Ces points d'eau n'étaient pas tous fonctionnels et il s'est rapidement posé la question de la maintenance et de l'entretien de ceux-ci. Parmi eux, 6 Scan Water qui sont des dispositifs d'alimentation plus complexe nécessitant des savoir-faire bien spécifiques.

L'option initiale pour ce faire, avait été l'externalisation de ce secteur d'activités. Elle a cependant connu des résultats mitigés, que celle-ci soit dévolue à des artisans locaux spécifiquement formés, ou alors à des professionnels expérimentés. D'où la création au sein du syndicat, d'une unité technique en charge de l'entretien et de la réparation des ouvrages.

Ces aspects techniques qui sont davantage détaillés dans le Vade-mecum de l'expérience du SYCOMI seront abordés à travers des angles saillants, à savoir :

- **la création d'un service technique au sein du SYCOMI ;**
- **la préservation de la ressource en eau ;**
- **l'exploitation des SCANWATERS.**

La création d'un service technique au sein du SYCOMI

Enjeux :

- Fonctionnement continu des ouvrages de l'eau ;
- Respect des engagements conventionnels entre le SYCOMI et les CUE : délai maximal de 8 jours entre le signalement d'une panne et sa réparation...

Les difficultés

- L'accès aux ressources humaines ;
- L'accès aux ressources logistiques et la gestion des stocks ;
- La définition, la mise en place et le suivi des indicateurs de performance...

Quelques solutions

- Harmonisation des types de pompes ;
- Développement des outils de gestion ;
- L'élaboration d'un manuel des procédures techniques...

Leçons à tirer

- Un important effort financier au départ de l'initiative (recrutement de personnels, acquisitions logistiques, formations... ;
- Le développement progressif de compétences pointues au sein du SYCOMI ;
- Les nouveaux besoins technologiques croissants en lien avec la modernisation du service (SIG, détecteur électronique de fuite...)...

Extraits de la présentation de l'expérience du SYCOMI concernant la création d'un service technique

Témoignage N°4 : M. Hervé NANA, Responsable technique au SYCOMI, ingénieur de travaux



“...J’ai été recruté au SYCOMI à la faveur de la mise en œuvre du projet SPIIC-Eau, pour renforcer les capacités du syndicat, notamment en ce qui concerne les SCAN-WATER. **Le constat de départ concernant ces ouvrages est que seulement deux (2) étaient fonctionnels sur les six (6) réhabilités pendant le projet GEMI (2008-2012).**”

Egalement, les autres ouvrages, notamment les PMH connaissent de nombreux problèmes en raison des limites des prestataires (artisans locaux et professionnels). Compte tenu du faible personnel existant au SYCOMI, j’ai proposé à la coordination de mobiliser également le chauffeur du SYCOMI qui est un mécanicien de formation pour les activités techniques. Nos premières interventions sont pleinement satisfaisantes et je sollicite donc du projet SPIIC-eau qui prévoyait des activités de formation du personnel du SYCOMI, qu’on puisse bénéficier de formations portant sur l’entretien et la réparation des PE quels qu’ils soient.

Ces formations ont d’ailleurs été poussées aux modalités techniques de suivi de la construction des latrines écologiques, une formation dispensée par ERA Cameroun, partenaire du projet SPIIC-Eau et du SYCOMI...“.

Réactions :

M. Sergio OLIETE JOSA : On constate qu’il y a comme un vide dans l’accompagnement des CTD par l’Etat. En Guinée par exemple, il existe un Service National des Points d’Eau (SNAPE) qui était initialement une agence d’exécution des projets de forages ; **avec le concours de l’UE, cette agence a été réformée pour se consacrer à l’appui-conseil aux communes dans leur rôle de maîtrise d’ouvrage.** Aussi, le SNAPE peut également lancer des appels d’offres régionaux pour les travaux d’entretien des points d’eau.

Cette démarche est très profitable pour les entreprises privées au vu de l’envergure régionale du marché, mais également pour les communes et les populations au vu des conditions de performance inscrites dans les cahiers de charges du marché. **L’UE est particulièrement intéressée par ce type de synergie qui implique les acteurs centraux et locaux dans le fonctionnement du service public.**

Abbé Oscar WAM A BEP : Le responsable technique du SYCOMI a présenté la liste des SCANWATERS réhabilités mais cette liste ne semble pas complète. **Il y a notamment les SCANWATERS de Mouko, Bouraka et de Bitang qui n'ont pas été mentionnés alors qu'ils sont censés appartenir au SYCOMI.** Qu'en est-il ?

Sénateur Pascal ANONG ADIBIME : On constate de nombreuses disparités dans l'attribution des PE avec des localités manifestement trop abondées à coté de celles étant visiblement nécessiteuses. **Ceci est du fait d'élites et de personnes d'influence qui interviennent de manière discriminatoire dans le fléchage des investissements et le choix des localités bénéficiaires.** Quelles sont les mesures prises par le SYCOMI pour régler ce problème ?

Réponse du Président du SYCOMI : Par rapport aux 3 SCANWATERS qui sont bien dans le patrimoine du SYCOMI, ils ne sont pas certes réhabilités à l'exception de celui de Mouko ; **ce dernier a été réhabilité par une entreprise brassicole et les populations ont refusé de le céder au SYCOMI, du moins, jusqu'à ce que les premiers problèmes techniques surviennent.** Les autres SCANWATERS seront bientôt tous réhabilités, car ils sont dans notre plan d'action.

Concernant la préoccupation du Sénateur, elle est effectivement bien réelle, car des élites locales dévient la trajectoire des marchés de construction des PE à leur seul profit, et au détriment des agglomérations entièrement dépourvues. Le rôle du SYCOMI est de garantir une répartition équitable en affectant ces futurs PE là où le besoin est avéré.

Témoignage N°5 M. Emmanuel NJIKAM, Consultant AGORA, responsable de l'évaluation finale du projet SPIIC-Eau



« ...Au terme du projet SPIIC-Eau, on était en droit de se poser des questions fondamentales :

- 1. Le SYCOMI a-t-il atteint un stade de maturité suffisant pour conduire efficacement la politique de l'AEPA sur son territoire de compétence ?**
- 2. L'expérience d'intercommunalité portée par le SYCOMI pour la compétence AEPA est-elle suffisamment mature pour être répliquée en l'état sur d'autres territoires du Cameroun ?**

Ces questions qui ont entouré l'évaluation finale du projet SPIIC-Eau ont été répercutées sur les aspects organisationnels, techniques, institutionnels et financiers du SYCOMI. Elles ont été abordées à travers les acquis du SYCOMI et les défis qui lui restent à relever. Nous avons donc débouché sur des recommandations à l'endroit de son exécutif.

Analyse du stade de maturité du SYCOMI		
Plan organisationnel	Eléments de durabilité	Défis à relever
	<ul style="list-style-type: none"> -Existence légale du SYCOMI ; -Existence d'une organisation interne structurée ; -Existence d'un personnel performant ; -Existence d'un matériel technique et logistique ; -Implication des maires aux activités et au financement du syndicat. 	<ul style="list-style-type: none"> -Absence d'un responsable titulaire en charge de la coordination du SYCOMI ; -Instabilité au poste de Receveur syndical ; -Absence d'un manuel de procédures administratives et comptables ; -Faible dispositif de management participatif.
	Recommandations	
	<ul style="list-style-type: none"> -Recrutement d'un Coordonnateur présentant un profil technique en AEPA, qui garantira la coordination et le suivi des activités du SYCOMI tout en assurant la communication avec l'exécutif syndical ; -Affectation d'un Receveur syndical responsable de la gestion financière et comptable du SYCOMI suivant un calendrier et un cahier des charges collégialement convenus, qui sera assisté par un agent financier ; -Définition claire des responsabilités du Président d'honneur et des Vice-présidents ; -Une responsabilisation plus importante des commissions du conseil syndical. 	
Plan technique	Eléments de durabilité	Défis à relever
	<ul style="list-style-type: none"> -Compétences techniques du personnel (animation, réalisations et entretien) ; -Qualité et rapidité des interventions ; -Base de données importante et actualisée ; -Transfert des compétences assainissement aux artisans locaux (construction de latrines écologiques) ; -Outils modernes de gestion des finances et des ouvrages. 	<ul style="list-style-type: none"> -Pérennisation, voire amélioration des standards actuels de prestation délivrée dans tout le département du Mbam-et-Inoubou ; -Implication des maires dans les activités d'animation pour assurer une plus grande adhésion des populations.

Analyse du stade de maturité du SYCOMI

Analyse du stade de maturité du SYCOMI		
Plan technique	Recommandations	
	-Maintenance d'une équipe compétente, expérimentée, motivée et ayant une bonne connaissance des acteurs locaux dans le domaine de l'AEPA, et surtout des bénéficiaires principaux que sont les populations ; -Recrutement et formation de nouveaux techniciens, afin de renforcer l'équipe en place et pallier d'éventuels départs.	
Plan institutionnel	Eléments de durabilité	Défis à relever
	-Reconnaissance de la légitimité du SYCOMI pour la compétence AEPA par les différents acteurs et partenaires aux niveaux local et central ; -Reconnaissance de l'importance stratégique de l'intercommunalité en matière d'AEPA par les maires ; -Intérêt de nombreuses communes pour ce modèle d'intercommunalité.	-Transparence de l'information pour améliorer la redevabilité du syndicat au niveau de la base ; -Renforcement de l'engagement des comités d'usagers à travers l'attribution d'un pourcentage des redevances collectées (sécurité et hygiène autour des points d'eau) ; -Mise en place de stratégies de convergence des réalisations entre le SYCOMI et les administrations publiques.
	Recommandations	
	-Formalisation du partenariat entre le SYCOMI et les administrations publiques en matière d'AEPA (Art. 16 al. 2 de la loi d'Orientation de la Décentralisation N°2004/017 du 22 juillet 2004) ; -Conception et mise en œuvre d'une stratégie plus globale de lobbying et de communication.	
Plan financier	Eléments de durabilité	Défis à relever
	-Existence de sources de recettes propres du SYCOMI : contribution des communes, redevances collectées, facturations des SCANWATERS ; -Augmentation du nombre de comités d'usager et de ménages y adhérant.	-Atteinte d'une masse critique d'usagers pour assurer le fonctionnement et l'investissement du SYCOMI ; -Transfert effectif des ressources publiques pour garantir une source financière additionnelle et importante.
	Recommandations	
	-Développer une stratégie à moyen terme de mobilisation des ressources avec des plans d'actions annuels assortis d'indicateurs d'évaluation ; -Améliorer la transparence/redevabilité dans la gestion des ressources disponibles auprès de tous les acteurs locaux, nationaux et internationaux.	

En conclusion, on peut dire que le SYCOMI a connu une évolution certaine dans son développement organisationnel, son ancrage institutionnel et surtout sa capacité technique à assurer avec satisfaction sa mission en matière d'AEPA. Toutefois, sa gouvernance interne et le niveau de ses recettes propres ne permettent pas encore au SYCOMI d'atteindre le stade de la maturité.

Un accompagnement reste nécessaire pour la mise en place d'un système de gestion administrative, technique et financière et une stratégie de mobilisation des ressources.

En ce qui concerne les possibilités de répliquer de l'expérience de SYCOMI, nous sommes partis de l'analyse du contexte légal entourant la décentralisation en général et l'intercommunalité en particulier, nous avons donc débouché d'une part, sur l'analyse des Forces et Faiblesses, Menaces et Opportunités (FFOM). D'autre part, nous avons pu ébaucher des scénarii d'accompagnement du SYCOMI post projet SPIIC-Eau.

Analyse des possibilités de répliquer l'expérience du SYCOMI	
Un cadre juridique propice	<ul style="list-style-type: none"> -La Loi d'Orientation de la Décentralisation – loi 2004/017 du 22 juillet 2004 autorise et fixe les modalités des regroupements des communes ; -Diverses dispositions règlementaires, parmi lesquelles on peut citer l'Arrêté N°22010/00000298/A/MINEE du 01 septembre 2010, relatif aux compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat.
Une expérience pilote riche en enseignement et prometteuse	<p>Force :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Légitimité et compétence du SYCOMI ; -Mutualisation des ressources financières et techniques ; -Personnel technique compétent ; -Matériel technique et logistique disponible ; -Partenariat technique et financier de long terme avec plusieurs institutions.
	<p>Faiblesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Absence d'un manuel de procédures de gestion des ressources financières et humaines ; -Insuffisance de la redevabilité sociale envers les communautés.
	<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Potentiel important d'accroissement des ressources financières du syndicat (redevances, facturations, DGD/MINATD, subventions...) ; -Disponibilité des outils de gestion de l'eau et des fiches pédagogiques sur l'eau potable et l'hygiène élaborés avec l'appui de la GIZ et validés par le MINEE ; -Disponibilité d'un guide méthodologique de création d'un syndicat de communes et de fiches permettant la capitalisation de la démarche expérimentale suivie pour la création du SYCOMI.
	<p>Menace :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Absence d'implication des services communaux dans le dispositif de planification et de suivi des actions du syndicat ; -Non-respect des dispositions statutaires du syndicat ; -Intérêt insuffisant des services déconcentrés de l'Etat ; -Insuffisance de capitalisation des bonnes pratiques et de la mémoire.

L'expérience du SYCOMI nous est apparue comme reproductible sous certaines conditions :

1. La volonté politique des élus ;
2. La mise en œuvre des partenariats stratégiques, techniques et financiers ;
3. L'implication des populations et des autres acteurs AEPA intervenants dans le département à tous les stades de la mise en œuvre ;
4. La connaissance technique approfondie du contexte socioéconomique et de la problématique technique de l'AEPA ;
5. L'exploitation des opportunités offertes par le cadre légal et institutionnel ;
6. L'existence d'un guide méthodologique de création d'un syndicat des communes élaboré à partir de l'expérience du SYCOMI

Ces éléments nous conduisent à divers scénarii d'accompagnement du SYCOMI, compte tenu de son évolution actuelle :

- **Scénario 1** : La recherche d'une subvention avec comme demandeur principal le SYCOMI qui sera appuyé par une assistance technique externe.
- **Scénario 2** : La recherche de la durabilité du SYCOMI, par la formalisation du partenariat avec les administrations publiques, dans le cadre du transfert des compétences et des ressources aux communes en matière d'AEPA “.

Réactions :

Mme Diagne Racky THIAM : Du point de vue du SYCOMI, est-ce que cette expérience lui semble suffisamment mature pour être reproduite ailleurs ? Egalement, est-ce que les élus envisagent de transférer d'autres compétences au SYCOMI ?

Réponse du Président du SYCOMI : Le SYCOMI est à n'en plus douter une expérience reproductible et pas seulement au Cameroun. En témoigne les nombreuses sollicitations dont nous sommes l'objet de la part du Gouvernement, dans le sens de diffuser notre expérience aux autres collectivités locales camerounaises. Cette expérience va même au-delà de nos frontières où nous sommes régulièrement invités. Un élu local de Moldavie a d'ailleurs marqué son intérêt pour notre modèle. C'est dire...

Concernant le transfert d'autres compétences au SYCOMI, il ne s'agit pas d'une question d'actualité. Nous sommes d'abord soucieux d'affiner la maîtrise de la compétence eau et assainissement. Un objectif qui est loin d'être atteint. D'où la main tendue que nous adressons à nos partenaires.

Mme Rachel NGANE, Représentante du FEICOM : Il existe des insuffisances en matière de redevabilité qui peuvent entacher sérieusement la participation des populations rurales aux activités du service. Il est essentiel que le SYCOMI mette en place des mécanismes pour rendre compte. Je tiens également à rappeler que le FEICOM vient de développer un outil de financement spécifiquement dédié aux syndicats de communes. De même, le fonds est tout aussi prêt à accompagner les collectivités locales dans la recherche de financement à l'échelle internationale, notamment en mobilisant les fonds de contrepartie traditionnellement attendus de la part des collectivités.

III. REFLEXIONS PARTAGEES

COMMENT FAIRE PROGRESSER EFFICACEMENT LE SERVICE PUBLIC INTERCOMMUNAL DE L'AEPA

ATELIER 1 : LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE L'AEPA

Contexte : le SYCOMI s'est doté d'une stratégie départementale de l'AEPA qui oriente son action en matière d'investissement eau et assainissement pour améliorer les taux de couverture, en matière de protection de la ressource en eau et en matière d'amélioration de la gouvernance.

Question 1 : Quelles sont les conditions de son appropriation partagée par tous les acteurs ? Que faut-il faire pour que la stratégie devienne effectivement le document de référence pour l'action future du SYCOMI ?

- R1/** Le SYCOMI doit mieux se faire connaître et reconnaître du public ;
- R2/** Il doit mener plus d'actions de communication impliquant les autorités politiques et religieuses, les chefs de villages, les directeurs des écoles, etc. ;
- R3/** Il doit s'assurer qu'aucune commune ne mène individuellement des actions dans le domaine de l'AEPA ;
- R4/** Il devra impliquer tous les ministères susceptibles d'intervenir dans le domaine de l'AEPA dans la mise en œuvre de son plan d'actions (MINEE, MINEPDED, MINEDUB, MINSANTE, MINEPAT, Etc.).

Question 2 : Comment financer la stratégie départementale du SYCOMI ? Quelle stratégie adopter ?

- R1/** Entreprendre une démarche pour obtenir un financement étatique (dans le cadre de la décentralisation, un transfert des ressources devrait accompagner le transfert des compétences) ;
- R2/** Augmenter le montant de la redevance eau ?
- R3/** Augmenter la contribution des communes ?
- R4/** Solliciter les investisseurs concernant également l'entretien des ouvrages ;

R5/ Se doter d'un secrétaire général ou d'un directeur de service ayant un rôle spécifique dans le suivi de la mise en œuvre de la stratégie. Ce dernier devra avoir de bonnes connaissances en management et en montage des projets et recherche de financement ;

R6/ Mener un plaidoyer en direction des investisseurs potentiels pour orienter toutes les donations vers le SYCOMI ;

R7/ Rechercher en permanence de nouveaux partenariats financiers et techniques.

Question 3 : Quelles sont les conditions à réunir pour un suivi efficace de la mise en œuvre de la stratégie ?

R1/ Créer une cellule de suivi de la mise en œuvre de la stratégie. Cette cellule sera responsable de la programmation des activités à mener et de l'évaluation progressive du niveau d'atteinte des objectifs ;

R2/ Produire des comptes rendus pour toutes les rencontres et mener plus de communication.

ATELIER 2 : LES INITIATIVES INTERCOMMUNALES DEDIEES A L'AEPA SE MULTIPLIENT

Contexte : Au Cameroun, le SYCOMI fait figure de précurseur en matière d'organisation intercommunale en charge de l'eau et de l'assainissement sur le territoire d'un département. Plusieurs autres syndicats sont maintenant constitués et veulent s'engager dans la même voie.

Question 1 : Au vu de l'expérience du SYCOMI, quels peuvent être les contraintes dans la réplification de cette expérience dans d'autres territoires ?

R1/ Les contraintes politiques et culturelles : des communes d'un Département d'obédiences politiques différentes qui ne souhaitent pas collaborer, des tensions communautaires aux relents tribaux, absence de communication entre les municipalités et les populations... ;

R2/ Les contraintes institutionnelles : un département couvert par l'opérateur mais avec un service approximatif, des communes incluses dans une communauté urbaine... ;

R3/ Les contraintes techniques : absence d'appui d'un ou de plusieurs partenaires techniques ;

R4/ Les contraintes financières : Précarité des communes, volonté peu affirmée des communes à financer l'expertise sur la durée...

Question 2 : Comment l'expérience du SYCOMI peut-elle être valorisée pour appuyer les autres syndicats ? Quels moyens et quels outils ?

R1/ Produire un guide du SYCOMI (document descriptif de son expérience) ;

R2/ Organiser un atelier entre les syndicats camerounais pour vulgariser les outils administratifs et de gestion du SYCOMI (Manuel de procédures, SIM_ba, SIGco...);

R3/ Associer les autres syndicats dans les différents plaidoyers portés par le SYCOMI car le SYCOMI ne doit pas agir seul, car unis on est plus fort ;

R4/ Développer la communication et les relations publiques au sein du SYCOMI (principes de redevabilité, se faire connaître).

Question 3 : Comment mobiliser l'appui de l'Etat et d'autres structures et programmes nationaux (FEICOM, PNDP...) dans l'accompagnement technique et financier d'une intercommunalité naissante en charge d'un service public AEPA ?

R1/ Création d'un observatoire de l'intercommunalité au sein des CVUC, avec pour mission d'accompagner les communes qui le souhaitent, à se structurer en intercommunalité, d'assister les syndicats existants dans leurs démarches de plaidoyer et de lobbying ;

R2/ Mettre en place des mécanismes de redevabilité permettant à l'Etat et aux partenaires, d'avoir une bonne visibilité sur la gouvernance du syndicat ;

R3/ Choisir comme vocation, une compétence pleinement transférée pour laquelle l'action de l'Etat dans le territoire concernée est manifestement insuffisante ;

R4/ S'assurer de la cohérence des activités du syndicat avec les orientations sectorielles gouvernementales (DSCE, PAEPAR) ;

R5/ Privilégier des projets intercommunaux à composantes multisectorielles de manière à impliquer plusieurs départements ministériels ou plusieurs partenaires.

ATELIER 3 : LA PARTICIPATION CITOYENNE A LA GESTION DE L'AEPA

Contexte : L'implication des usagers dans le fonctionnement du service public de l'AEPA est essentielle pour sa durabilité. Des pistes concrètes pour une meilleure implication des populations doivent être proposées, notamment sur les plans financiers, organisationnels et techniques.

Sous-atelier 1 :

Question 1 : Comment et sur quelle base élaborer un budget participatif dans le cadre du service public intercommunal de l'AEPA ?

	Réponses	Outils
1	Recensements des besoins et sensibilisation	- Réunions - Calendrier des réunions par point d'eau - Forum des usagers
2	Recensement des ménages autour des points d'eau	Comité communal de chaque commune
3	Atelier de consolidation des besoins au niveau de chaque comité communal	Besoins recensé dans chaque point d'eau
4	Remontée des informations et consolidation des données au niveau du SYCOMI	Les éléments de consolidation de chaque comité communal
5	Prise en compte des besoins dans le projet d'élaboration du budget	Relations publiques, CCEA
6	Examen et vote par le conseil syndical du projet de budget	
7	Approbation par la tutelle	

Question 2 : Rôle et importance de la redevabilité sociale ? Sur quels aspects doit-elle porter ? Comment et quels outils pour la mettre en œuvre ?

La redevabilité sociale est conçue comme le partage d'informations auprès des usagers sur le fonctionnement du SYCOMI. Son importance se perçoit dans le civisme des bénéficiaires du service public, notamment pour le paiement de la redevance.

La redevabilité porte sur l'ensemble des activités du gestionnaire, précisément les activités ayant une quelconque incidence financière et/ou patrimoniale. Le gestionnaire doit rendre compte de l'usage du patrimoine dont la gestion lui a été confiée, ou qu'il a acquis dans l'exercice de son mandat. Il doit toujours rendre compte de l'usage des fonds mis à sa disposition, de ceux générés par son activité.

Les outils de la redevabilité sociale sont multiples :

- les comptes administratifs et de gestion doivent être disponibles et rendus publics ;
- les rapports d'activités du gestionnaire doivent être précis, détaillés et largement diffusés ;
- les programmes d'action doivent être connus à l'avance par l'ensemble des parties prenantes et des bénéficiaires. Ils doivent être communiqués lors des CCEA ;
- la pratique du contrôle interne et de l'audit interne doit être vulgarisée, les rapports d'audit financier et de gestion doivent être rendus publics ;
- la communication en général doit être améliorée.

Sous-atelier 2 :

Question 1 : Question 1 : Comment améliorer durablement la performance des CUE ?

R1/ Renforcement des activités d'animation sur la nécessité de préserver le PE et sur l'usage fait par le SYCOMI de la redevance eau ;

R2/ Favoriser les réunions régulières entre les CUE, et pas seulement lorsqu'il y a des problèmes à régler et des conflits à trancher ;

R3/ Donner une contrepartie au travail fourni. Ce qui ne veut pas dire stricto-sensu, de verser une rémunération, mais plutôt de passer du bénévolat vers le volontariat (ex : supporter les dépenses nécessaires à la continuité des activités des CUE) ;

R4/ La sensibilisation doit également être renforcée au niveau des écoles, des églises et autres lieux publics.

Question 2 : Quelles mesures contraignantes adopter pour les ménages qui ne paient pas et qui veulent s'approvisionner au point d'eau ?

R1/ Les CUE doivent arrêter de servir ceux qui ne paient pas et faire acte de vigilance en ce qu'ils ne vandalisent pas le PE ;

R2/ Impliquer les leaders d'opinion dans la communauté (élites, autorités traditionnelles et religieuses) qui pourront être un appui en cas de procédure judiciaire ;

R3/ Impliquer les maires, les conseillers municipaux et syndicaux ;

R4/ Créer une amende à l'endroit des usagers inciviques ;

R5/ Afficher le règlement intérieur du PE afin que nul n'ignore la loi ;

R6/ Lorsque tous les ménages ne paient pas, fermer le PE ;

R7/ Afficher la liste des « mauvais élèves » c'est-à-dire les usagers inciviques.

Question 2 : Quels rôles pour les usagers dans la préservation des ouvrages d'approvisionnement en eau et dans le respect des missions confiées aux CUE et à leurs membres ?

Chaque usager doit prendre conscience qu'il est un acteur impliqué dans la gestion de son PE, aussi bien dans la préservation de l'ouvrage, que dans le respect des membres des CUE qui y sont dévolus. Cela passe par l'auto-contrôle, le paiement de la redevance et l'entretien du PE.

Une vue des travaux en atelier



IV. CLOTURE : LE SYCOMI A LA CROISEE DES CHEMINS

La cérémonie de clôture du séminaire a été marquée par les interventions de plusieurs personnalités. Il ressort très clairement que les attentes reposaient principalement sur (i) le niveau de maturité du SYCOMI et sur sa capacité à fonctionner de manière autonome, et sur (ii) le devenir de la coopération.

Réactions :



M. Sergio OLIETE JOSA, Représentant de la DUE :

“...L’UE lance régulièrement des appels à propositions au profit des communes. Cette initiative est un bel exemple des activités que l’UE tient à appuyer. **Il s’agit d’un travail collaboratif, une coproduction entre plusieurs acteurs, notamment les 9 communes, les départements ministériels, les ONG et les acteurs de la coopération décentralisée...** Il s’agit d’un montage complexe qui porte des fruits sur le long terme. Il y a encore beaucoup de chemin à faire et des points faibles existent. Cependant, **l’évaluation du projet SPIIC-Eau**

établit clairement que l’approche est la bonne. Notre souhait à l’UE est que d’autres communes et d’autres syndicats puissent reproduire cette expérience afin d’en tirer les profits dans leurs territoires...”



M. Stanislas AYISSI, Vice-président du SYNCOLEK, Maire d’Elig-Mfomo :

“...Le SYNCOLEK est entièrement issu d’un processus de capitalisation de l’expérience du SYCOMI.

Tout est parti d’une rencontre entre les maires à Yaoundé, où nous avons rencontré le Maire de Bokito, par ailleurs président du SYCOMI. Nos discussions sur l’intercommunalité et sur le cas du SYCOMI ont suscité davantage notre intérêt, nous élus de la Lékié, à en apprendre plus sur la question de la gouvernance de l’eau qui était également problématique dans notre Département.

C’est ainsi qu’en octobre 2014, les maires de Saa et d’Elig-Mfomo ont effectué un voyage d’étude de trois jours à Bafia, pour nous imprégner de l’expérience du SYCOMI.

De retour chez nous, nous avons mis à profit ces enseignements, et **c’est ainsi que le 15 août 2015, le SYNCOLEK a été officiellement créé** sur la base d’une convention, aujourd’hui approuvée par l’autorité de tutelle.

En janvier 2016, une nouvelle délégation d'édiles locaux de la Lékié (Saa, Elig-Mfomo et Ebebda) a encore effectué le déplacement sur Bafia, pour en apprendre davantage concernant le démarrage de nos activités. La moisson a une nouvelle fois été abondante. Sur les conseils du SYCOMI, nous avons sollicité avec succès la tutelle, afin qu'elle nous affecte un agent comptable. Notre première session syndicale est imminente et notre budget sera voté afin de lancer nos activités.

« Le SYNCOLEK est le fils reconnaissant du SYCOMI »

Comme vous pouvez le constater, le SYNCOLEK est le fils reconnaissant du SYCOMI. Mais également, compte tenu du « lien parental » qui unit le SDEA au SYCOMI, le SYNCOLEK se considère légitimement comme étant le petit-fils du SDEA. C'est partant là que nous élus de Lékié, sollicitons solennellement auprès de l'IRCOD et du SDEA, le soutien et l'attention dont ils ont fait montre envers le SYCOMI...“



M. Denis SCHULTZ, Directeur de l'IRCOD

“...Il est extrêmement intéressant que **nos actions de coopération décentralisée aient été et continuent à être reconnues et encouragées au niveau de l'Etat central.**

Ces actions que nous avons mises en œuvre ici ont été essentiellement fédératives en englobant l'ensemble des acteurs intéressés par la problématique de l'eau. Le modèle du SYCOMI tel qu'il existe aujourd'hui est évidemment répliquable ; peut-être pas en l'état, mais en l'adaptant aux différents contextes. **Ce qu'il ne faudrait pas perdre de vue, c'est que ce n'est pas forcément le résultat qui est le plus important mais c'est surtout la démarche** : D'où justement l'intérêt d'un guide de capitalisation.

Les recommandations issues des travaux en ateliers ont ouvert d'autres sentiers de réflexion et autant de pistes de collaboration avec le SYCOMI. **Il faut également savoir que le développement est un processus qui ne s'arrête jamais et que des efforts sont toujours nécessaires pour consolider les acquis et innover.**

Nous avons un rêve lors du début de l'aventure avec les municipalités du Mbam-et-Inoubou. Ce rêve s'il n'est pas complètement atteint est toutefois source de beaucoup de satisfaction. **C'est d'ailleurs dans la perspective de partir des acquis du SYCOMI, que nous envisagerons les modalités de collaboration future entre les partenaires de la Région du Grand Est (France) et le SYNCOLEK...**“



**M. Ernest OLOUME, Président du SYCOMI,
Maire de Bokito**

“ ...Le SYCOMI est à la croisée des chemins et si c’est le moment d’un regard rétrospectif et analytique, **c’est également le moment de jeter un regard reconnaissant et prospectif sur l’ensemble des partenaires, qui nous ont assisté depuis le début de l’aventure intercommunale. Ils sont nombreux à mériter notre gratitude.** Cependant, cette reconnaissance n’exclut pas nos besoins en accompagnement qui eux également, sont aussi et toujours réels. **C’est l’occasion pour nous de solliciter encore et une fois de plus, nos partenaires de**

la Région du Grand Est, mais aussi l’UE, afin qu’ils continuent à nous faire bénéficier de leur appui...”.

Hon. Pascal ANONG ADIBIME, Président d’honneur du SYCOMI, Sénateur

“...Je suis un peu resté sur ma faim. Nous arrivons au terme d’un second projet d’envergure dans le secteur de l’eau et **nous sommes dans une démarche d’évaluation du chemin parcouru avec nos partenaires, qui sont d’ailleurs également sollicités sur cette question par d’autres syndicats.** A propos de la gouvernance locale de l’eau dans le Mbam-et-Inoubou, les jalons ont été posés et même si beaucoup reste encore à faire, nos acquis permettent déjà au SYCOMI de prospérer de manière autonome.

Compte tenu de nos nombreux problèmes et de la présence des partenaires, il aurait sans doute été plus judicieux d’envisager d’autres pistes de collaboration dans d’autres secteurs névralgiques et même d’apprêter un projet concret en ce sens...”



**M. Maurice TCHOFFO SAA, Préfet du
Département du Mbam-et-Inoubou :**

“ ...Il était question cette journée, de faire une évaluation sans fioriture du projet SPIIC-Eau, et en arrière-plan, de l’évaluation d’une coopération, et nous l’avons finalement bien vu, riche et fructueuse.

Le SYCOMI a aujourd’hui grandi, il a même donné naissance à un nouveau syndicat, et d’autres sont en gestation, au regard des nombreux voyages d’études en direction de Bafia.

Si l’âge de la maturité du SYCOMI est aujourd’hui atteint, il reste néanmoins beaucoup à faire, beaucoup de chemin à parcourir. **Comme l’a dit le Directeur de l’IRCOD, le développement est un processus continu.**

« La fin du projet SPIIC-Eau n’est pas la fin de la coopération entre le SYCOMI et ses différents partenaires. Cette coopération va certainement prendre de nouvelles formes ».

Le Gouvernement va continuer à apporter son accompagnement au SYCOMI, car ses actions sont perçues et visibles en haut lieu. J'ai d'ailleurs moi-même fait ce constat de la part de ma hiérarchie qui a instruit explicitement à mes homologues d'autres départements, de se référer à l'exemple du Mbam-et-Inoubou.

L'intercommunalité relève non seulement des dispositions de la loi, mais également d'une volonté affirmée du Gouvernement de la République. **L'ère de l'avancée solitaire est révolue. Lorsqu'on conjugue les efforts, on va plus vite, on va mieux.**

V. ANNEXES

ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LA JOURNEE

Horaires	Activités
08h30-09h00	Accueil des participants
09h00-09h05	Arrivée de M. le Préfet
09h05-09h10	Exécution de l'hymne national
09h10-09h20	Mot de bienvenue de M. le Maire de Bafia
09h20-09h30	Mot de M. le Président du SYCOMI
09h30-09h40	Mot du représentant de Mme l'Ambassadeur de l'Union européenne en République du Cameroun
09h40-09h50	Discours d'ouverture de M. le Préfet
09h50-10h00	Présentation des objectifs du séminaire et du programme de la journée
10h00-10h15	Témoignage du Sénateur Anong Adibime Pascal, Président d'Honneur du SYCOMI : "D'une problématique commune à plusieurs territoires à la création d'une intercommunalité : point de vue sur le devenir de cette expérience originale et novatrice"
10h15-10h45	Pause-Café et photo de famille
10h45-13h00	Capitalisation d'expériences à travers la mise en œuvre de la mission de service public AEPA du SYCOMI au niveau départemental : <ul style="list-style-type: none">• Volet 1 : Gouvernance intercommunale de l'AEPA<ul style="list-style-type: none">o Témoignage d'un Maire du SYCOMIo Débats / questions• Volet 2 : Participation citoyenne à la gestion de l'AEPA<ul style="list-style-type: none">o Témoignage CUE point d'eauo Témoignage CEE latrine écoleo Débats / questions• Volet 3 : Aspects techniques et outils de gestion<ul style="list-style-type: none">o Témoignage technicien SYCOMIo Débats / questions

Horaires	Activités
13h00-13h30	Intervention AGORA (évaluateur projet SPIIC-Eau) : l'apport du projet SPIIC-Eau à la pérennisation du SYCOMI et à sa répliquabilité sur d'autres territoires
13h30-13h45	Pause / Installation en ateliers
13h45-14h30	Ateliers : 3 questions clés : <ul style="list-style-type: none"> • Atelier 1 : La mise en œuvre de la politique départementale de l'AEPA • Atelier 2 : Les initiatives intercommunales dédiées à l'AEPA se multiplient • Atelier 3 : La participation citoyenne à la gestion de l'AEPA
14h30-15h15	Restitution synthétique des 3 ateliers
15h15-15h45	Questions/Débats
15h45-16h00	Réaction de M. le Maire de Saa, Président du SYNCOLEK
16h00-16h15	Synthèse de la journée et perspectives par M. le Directeur de l'IRCOD
16h15-16h25	Mot de clôture par M. le Président du SYCOMI
16h30	Déjeuner

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Noms et prénoms	Fonction	Organisme
1	BOUYAYIKIAK	Délégué Syndical	SYCOMI/Commune de Ndikinimeki
2	BELOMBO Bruno	Délégué Syndical	SYCOMI/Commune de Ndikinimeki
3	OTAM Marie	Présidente Etoundou II	CUE
4	ABDOULAI BASSOMBEN	Président Ndokohok	CUE
5	ONGMAGNAN Elisabeth	Membre	CUE
6	NENGOL Georges Audin	Président Nebolongmak	CUE
7	HESSEMP Marie	Trésorière Boutourou	CUE
8	SAME Eveline	Présidente Bamoko	CUE
9	TANG Emmanuel	Délégué Syndical	SYCOMI/Commune de Bafia
10	MBOKA BINENE Charles	Sous-préfet	Sous-préfecture de Kon yambetta
11	MOUHAMAN Salissou	Adjoint sous-préfet d'Ombessa	Sous-préfecture d'Ombessa
12	ASSEN EKOMBA Marie Louise	(représentant maire) ACD	Commune de kon-yambetta
13	AFANA BESSALA Edgar Joël	Chef SDL Préfecture	Préfecture de Bafia
14	SOB Willy Franck	DG SOGEFI	SOGEFI
15	POIROT Philippe	VSIDI SOGEFI OSM	VSIDI SOGEFI OSM Cameroun
16	ABBE Oscar Alain WAM A BEP	Représentant de MGr J MB BALA	Evêché
17	CHAIBOU	Sous-préfet de Bafia	Sous-préfecture de Bafia
18	MONGUERNOL	Délégué Syndical	SYCOMI/Commune de Nitoukou
19	KPOUTASSA Désiré Nozaire	Chef d'Antenne	Antenne opérationnelle ST
20	DJOUNA Emmanuel	Cour sécurité de Bafia	Commissariat de sécurité de Bafia
21	AMANG Adamou	Délégué Départemental	MINEPDED
22	APOMOU	Chef secrétariat particulier	Préfecture de Bafia
23	KOUALAN Sissa	Sous-préfet	Préfecture de Bafia
24	SOUMA Aubert	Commissaire Spécial	DGSN
25	BWANGA Benjamin	A1 Préfet	Préfecture de Bafia
26	KOUBE Babelle	Présidente Mouko I	CUE
27	KEZEMBOU Jules	Animateur social	SYCOMI
28	NANA Hervé	Ingénieur	SYCOMI
29	MOUCHILI Arouna	Représentant	DD MINEPAT
30	NWATSOCK Max Abraham	Maire	SYCOMI/Commune de Bafia
31	IKONO A ZOCK Alex	CC CUE de Biamo	CUE
32	ZINTSEM A MEKONG	Délégué Syndical de Kiiki	SYCOMI/Commune de Kiiki
33	NYAM A MAMBA Achille	Maire	SYCOMI/Commune de Kiiki
34	ASSEN Marie Hélène	Délégué Syndical	Commune de de Bafia
35	BAKONDOU NITEK Telesphore	Délégué Syndical	Commune de Nitoukou
36	ASSEN Marthe	Délégué Syndical	Commune de Kon-yambetta
37	AFFILA Dieudonné	Président	CUE
38	Cyrille KEMMEGNE	Responsable administratif et financier	AMBERO/GIZ
39	YEBGA Jacques Albert	Ingénieur de suivi	ERA-Cameroun
40	MOUATANG Joseph	Maire	SYCOMI/Commune de Makénéne
41	OULUE Lucien	Délégué Départemental	MINADER
42	BESSONG David	Pasteur	EPC
43	TCHIENEHOM Jean Vincent	Journaliste	
44	BAMY Jacques	Délégué Syndical	Commune de Makénéne

N°	Noms et prénoms	Fonction	Organisme
45	TCHINDA Martin	Chauffeur	Préfecture
46	YOGHO Joseph Yembe	S/C constructions rurales	MINADER DGRCV
47	AYANGMA BELEMENA	Président CUE D'Eloa	Commune d'Ombessa
48	NGUEFACK		
49	MPELE Hedwige	CSSD	Service de santé de District
50	ONANA NKOLO Pierre Claude	CDR	CVVC
51	ABADOMA Léon	Délégué Syndical	Commune de Kon-yambétta
52	EKOLLE John	DDEE/MI PI	MINEE
53	AMAKEGA BABOUGA	Délégué Syndical	Commune de Bokito
54	INUMBOEME Toussaint Marie	Délégué Syndical	Commune de Bokito
55	KPAK A BIZOP	Délégué Syndical	Commune de Kon-yambétta
56	LACOGNE	Vice-président	SDEA
57	SPITZ Jean Claude	Ex SGA-DAF du SDEA	SDEA-IRCOD
58	SCHULTZ Denis	Directeur	IRCOD
59	SZACOWMY Christian	Délégué aux Relations institutionnelles	AERM
60	NNOUK Dybril	Rep..Grand Imam de Bafia	Mosquée centrale de Bafia
61	ANONG ADIBIME Pascal	Sénateur	SYCOMI
62	RACKY THIAM	Moniteur UE	UE/EPTISA
63	HAYABELE Marguerite	Représentant MINATD	MINATD
64	NGANE Rachel	Représentant FEICOM	FEICOM
65	CHAMGOUE Emeline	Assistante RR	IRCOD
66	BABAGANCK Cyprien	Président Boutourou	CUE
67	MOUTE Rachel	Président Deuk centre	CUE
68	NGBAYATOU Alima	Perceptrice Deuk tidiok	CUE
69	NTANTIE Adiarda	Présidente Gah	CUE
70	ALIGA Arouna	Membre	CUE
71	BEGONDE Syrinçis	Secrétaire Begni central	CUE
72	MATAKANA A	Président Begni	CUE
73	KENDESELLE Véronique	Présidente Babetta école	CUE
74	TONYE Emmanuel	Sous-préfet de Ndikiniméki	Sous-préfecture de Ndikiniméki
75	SANAM A ADEM Justine	Présidente Bitang	CUE
76	ADEBADA Joseph Marie	Maire	SYCOMI/Commune d'Ombessa
77	AMBASSA ANANA Etienne	Délégué Syndical SYCOMI	
78	MFAMBANG Roger	Délégué Syndical	Commune de Deuk
79	SHEY KAMBEU Roland	Adjoint sous-préfet de Makénééné	Sous-préfecture de Mkénééné
80	VIRON Cyril	Chef projet IRCOD/SPIIC-eau	IRCOD/SPIIC-eau
81	TOLAE Elie	Expert animateur SPIIC-eau	ERA-CAMEROUN
82	ANONG Henriette	Présidente Boyadédé	CUE
83	KENDEK	Délégué Syndical	Commune de Ndikiniméki
84	MAYANG	Président Boyantogo	CUE
85	NTOLO BOYOMO	Président Assala I	CUE
86	GOMBEKE Julienne	Secrétaire Tshékani	CUE
87	NDIEN Rekia	Secrétaire Nkang	CUE
88	MOUGNOL KEMBONG M	Secrétaire Général Boko marché	CUE
89	PRESTON Laura	Volontaire / professeur d'Anglais	US Peace corps/LYCLAMOBFAF
90	MEPOUBA Germaine	Assistante SPIIC-eau	IRCOD/SPIIC-eau

N°	Noms et prénoms	Fonction	Organisme
91	NKONDYE MBELLA Yves	Commandant de compagnie	Compagnie de Bafia
92	CIEMENT Gildas	Chef de projet SOGEFI	SOGEFI
93	DOMDJANG Job Osée	Stagiaire SYCOMI	SYCOMI
94	EBENG A MOULONG	Technicien	SYCOMI
95	OMOBENE Micheline	Secrétaire administrative	SYCOMI
96	AMARA Emmanuel	Animateur social	SYCOMI
97	MBASSI NGONDJEU Jean C	Chauffeur/Agent d'entretien	SYCOMI
98	MBANG A DJAM Joseph	Secrétaire Général Sanam	CUE
99	BONG AMOUYAKAN Thérèse	Délégué Syndical Bitang	Commune de Kiiki
100	KRYOS	Expert SPC	SPC
101	MAIER Bettira	Assistante technique GIZ	PADDDC
102	AGOUME AMBADIANG	Directeur EP de kiboum	CEE
103	MOUYOKON Joseph	Directeur EP Kon-yambétta	CEE
104	NGUEFACK	Secrétaire CUE Malobo Ngomo	CUE
105	MANKEN A NGON	Fontainier CUE Biatsota	CUE
106	BESSALA Roger Samuel	Garde du corps préfet	Préfecture de Bafia
107	ATENGANE Joël	Chauffeur préfet	Préfecture de Bafia
108	NJIKAM Emmanuel	consultant	AGORA
109	TCHIOFO MBOGNING Romuald	Ingénieur GC/Cadre DEPC/MINFEE	DEPC/MINFEE
110	TCHOFFO SA'A Maurice	Préfet du département	Préfecture de Bafia
111	ADOM Victorine	Perceptrice CUE kon-bali	CUE
112	SOUA BIANCA	Assistante de projet	AGORA Consulting
113	NGON MATIKE Pierre Loti	Secrétaire permanant	SYNCONYK
114	AYISSI Stanislas	Vice-président SYNCOLEK Maire Elig-Mfomo	SYNCOLEK
115	WAZEK GOUM	Délégué Syndical Deuk	Commune de Deuk
116	TSHOVBANG NANA Rodrigue	Chauffeur logistique	AGORA Consulting
117	LONGMENE Idriss	Ingénieur projet	IRCOD/SPIIC-eau
118	TCHEGHO Willy Brice	Assistant technique	IRCOD/SPIIC-eau



SEMINAIRE DE CAPITALISATION DE L'EX-
PERIENCE DU SYNDICAT DES COM-
MUNES DU MBAM-ET-INOUBOU
(SYCOMI)